



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 6 février 2023 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott, et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-02-029 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023

2023-02-030 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait cinq (5) personnes présentes dans la salle. Mme Danielle Parrish a demandé quand les procès-verbaux sont mis sur le site web municipal et la directrice générale lui a expliqué qu'ils sont mis sur le site après leur adoption par le conseil lors de la prochaine séance du conseil et la signature du maire, donc environ un mois plus tard.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Contribution 2023 à SCENE

CONSIDÉRANT QUE la Société pour la conservation et l'éducation à la nature (SCENE) a fourni ses prévisions budgétaires pour l'année 2023 à la Municipalité d'Ogden et demande un montant de 3,700\$ pour ses dépenses;

2023-02-031 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise qu'une contribution financière au montant de 3,700\$ soit octroyée à SCENE pour leurs activités en 2023.

QUE SCENE doit fournir à la Municipalité une reddition de compte de ses dépenses à la fin de l'année 2023.

ADOPTÉE

7.2 Présentations environnementales aux citoyens

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement et l'agente de développement proposent de tenir des présentations sur divers sujets environnementaux en 2023 afin de mieux informer les citoyens d'Ogden;

2023-02-032 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la tenue de présentations environnementales aux citoyens d'Ogden et accorde un montant maximal de 1,500\$ pour couvrir les coûts de ces présentations pendant l'année 2023.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Appel d'offres – achat d'un nouveau camion pour la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il serait bénéfique d'acheter un autre camion pour la voirie afin que les travaux puissent être faits plus efficacement;

2016-02-033 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres pour un nouveau camion à au moins trois compagnies spécialisées.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 31,648.55\$ et les salaires s'élèvent à 13,649.85\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 45,298.40\$.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2023-02-034 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 48,344.81\$;

2023-02-035 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 6 février dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement du contrat de service d'Infotech

2023-02-036 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 5,375.00\$ taxes en sus en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2023-2024.

ADOPTÉE

10.2 Modification à la résolution pour la destruction des archives

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté la résolution no. 2023-01-017 autorisant la directrice générale à demander à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs qu'il est inutile de conserver pour et au nom de la Municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE l'archiviste avise qu'une telle demande d'autorisation n'est pas nécessaire car les documents archivés de la municipalité sont des documents dont la destruction est déjà prévue par les règles de conservation et au calendrier de conservation et donc que seulement une résolution du conseil est requise afin de les faire détruire;

CONSIDÉRANT QUE les archives de la municipalité ont été mises à jour et qu'une liste des dossiers à être détruits a été préparée par l'archiviste et fournie à la municipalité, ce qui comporte un total de sept (7) boîtes de dossiers;

2023-02-037 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil modifie la résolution no. 2023-01-017 vu qu'une demande d'autorisation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'est pas requise, et autorise la destruction des sept (7) boîtes d'archives à être détruites, selon la liste fournie par l'archiviste.

ADOPTÉE

10.3 Achat d'une nouvelle déchiqueteuse pour l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit souvent traiter des documents confidentiels qui doivent être déchiquetés et que la vieille déchiqueteuse de papier à l'hôtel de ville ne fonctionne plus et doit être remplacée;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2023-02-038 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'une nouvelle déchiqueteuse de papier pour l'hôtel de ville au prix maximal de 800.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.4 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16.4% de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2018-2019 – Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE REUSSIR organise, du 13 au 17 février 2023, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER! ». Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

2023-02-039 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden proclame les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

- Appuyer REUSSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité d'Ogden pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à REUSSIR.

ADOPTÉE

10.5 Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive**;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(e)s;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

2023-02-040 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ogden proclame le 13 mars 2023 la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré(e)s.

ADOPTÉE

10.6 Appui au projet Ultra-Trail Monarque

CONSIDÉRANT QUE l'Ultra-Trail Monarque est un ultra-marathon de 4,500 kilomètres qui suit le trajet migratoire des papillons monarques dans le but d'attirer l'attention sur la menace existentielle qui pèse sur cette espèce emblématique;

CONSIDÉRANT QUE la population de monarques est en déclin majeur depuis environ deux décennies et qu'en plus d'être classée espèce préoccupante par la Loi des espèces en péril du Canada, l'Union internationale pour la conservation de la nature a récemment placé cette espèce sur la Liste rouge des espèces menacées en raison de la destruction de son habitat et des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la disparition graduelle du monarque est le symptôme d'une crise environnementale, climatique et de la biodiversité qui touche toute la planète et qui est de plus en plus préoccupante et que le projet Ultra-Trail Monarque espère attirer l'attention sur la situation;

2023-02-041 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet Ultra-Trail Monarque et encourage les citoyens d'Ogden de faire de même.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden demande à l'inspectrice en environnement d'implanter des actions favorables à la sauvegarde des monarques.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'inclure une mention sur ce projet dans la prochaine parution des Chroniques d'Ogden.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Exploitation du poste de lavage et du stationnement pour la saison estivale 2023

La directrice générale communiquera prochainement avec M. Jean Marquis et M. Andy Palmer afin de leur demander s'ils sont intéressés à revenir gérer le poste de lavage et le stationnement au quai de Cedarville l'été prochain.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Dépôt – Projet de règlement no. 2023.02 relatif à la démolition d'immeubles

Monsieur le conseiller Gilbert Boileau a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif à la démolition d'immeubles sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'établir un régime d'autorisation préalable à la démolition des immeubles situés sur le territoire de la municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur le conseiller Michael Sudlow et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Adoption – Projet de règlement no. 2023.02 relatif à la démolition d'immeubles et fixant la date de l'assemblée de consultation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Gilbert Boileau à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2023;

2023-02-042 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le projet de règlement no. 2023.02 relatif à la démolition d'immeubles.

QUE le présent projet de règlement n° 2023.02 aura pour objet d'établir un régime d'autorisation préalable à la démolition des immeubles situés sur le territoire de la municipalité d'Ogden.

QUE copie du projet de règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 mars 2023, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

- 30) Règlement no. 2022.07.02.34Af modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 31) Règlement no. 2022.07.02.35ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 32) Règlement no. 2022.07.02.36ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 33) Règlement no. 2022.07.02.37ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 34) Règlement no. 2022.07.02.38ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 35) Règlement no. 2022.07.02.39ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 36) Règlement no. 2022.07.02.40ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 37) Règlement no. 2022.07.02.41ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 38) Règlement no. 2022.07.02.42ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 39) Règlement no. 2022.07.02.43ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 40) Règlement no. 2022.07.02.44ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 41) Règlement no. 2022.07.02.45ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 42) Règlement no. 2022.07.02.46ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 43) Règlement no. 2022.07.02.47A modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique
- 44) Règlement no. 2022.07.02.48ld modifiant le règlement de zonage 2000.03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog la semaine dernière et qu'une analyse de toutes les routes de la MRC par des ingénieurs a été approuvée. Le maire a aussi avisé qu'il a participé à la rencontre du comité d'aménagement et que le schéma d'aménagement est non encore approuvé par le ministère. M. Lépine aura une réunion du comité de développement durable demain et une réunion des maires des municipalités riveraines la semaine prochaine.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lise Rousseau a opiné que ce sont plutôt les pesticides qui causent la disparition des papillons et des abeilles, et non le climat. Elle a demandé si Cogeco avait arrêté les travaux de branchement de l'internet pour l'hiver. M. Scott lui a répondu qu'ils continuent leur travail mais que c'est par section et que certaines sections d'Ogden seront seulement branchées en mai-juin. Mme Parrish a demandé s'il y avait des nouvelles concernant la construction d'une salle communautaire. Le maire lui a répondu que non car le conseil aimerait faire un plan stratégique avant. Mme Parrish a aussi demandé si le chemin Cedarville serait repavé en 2023. Le maire lui a répondu qu'on lui donnera les détails sur l'asphaltage qui aura lieu en 2023. Mme Parrish voulait avoir des nouvelles sur le dossier du parc Weir. Le maire lui a répondu que le conseil attend la réponse du conseil d'administration du parc. Mme Shirley Tagalik a demandé des détails sur le règlement concernant les roulottes à Ogden. Le maire lui a avisé que l'inspectrice en bâtiments pourra lui contacter à cet égard pour répondre à ses questions.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2023-02-043 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Claudette Dupras propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 39 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.